

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 117

09/04/2024



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65
Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Budget communal 2024 : adopté à 16 voix pour et 3 abstentions

L'excédent de fonctionnement de plus de 426 000 € dégagé en 2023 permet de couvrir le besoin de financement de la section investissement pour 188 000 €. Les 238 000 € restant sont reportés au budget de fonctionnement 2024. Celui-ci prévoit environ 1 400 000 € de dépenses pour 1 700 000 € de recettes, soit un excédent de 300 000 € qui sera reversé à la section d'investissement.

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont les charges à caractère général (629 736 €) et les charges de personnel (564 250 €). Côté recettes, les impôts et taxes s'élèvent à 663 150 €, les dotations et subventions à 403 638 € et les produits de gestion courantes (revenus des immeubles) à 166 700 €.

Quant au budget investissement, il s'élève à 1 750 000 € (dont 1 200 000 € de dépenses réelles) dont les principales opérations sont : le remplacement de la toiture de la salle de sports Jean Labarrère avec renforcement de la charpente, isolation et pose de panneaux photovoltaïques (850 000 €), la voirie communale 2024 (80 000 €), les travaux sur bâtiments communaux (50 000 €), l'aménagement du cimetière (8 000 €), l'acquisition de matériel (40 000 €), l'acquisition de matériel informatique pour la mairie (20 000 €) et pour l'école (4 500 €), l'aménagement de la cantine (15 000 €) permettant de lancer les études pour le projet de cantine en régie.

Budget 2024 du Centre de Loisirs « Coins des Canailles » : adopté à l'unanimité

Le budget global 2024 s'équilibre à 109 541 € et bénéficie d'un report de l'excédent 2023 de 28 541 €.

Ce budget est relativement stable par rapport à 2023, avec une augmentation des charges de personnel puisque les animateurs recrutés lors des vacances scolaires bénéficient désormais d'un contrat de droit public (rémunéré au SMIC) et non plus d'un contrat de droit privé (Contrat Engagement Educatif rémunéré 60 € bruts par jour)

A vos agendas...

- **19 et 20 avril 2024** : Re-fêtes d'Asson
- **Du 15 au 27 avril 2024** : collecte spécifique des **articles de sports et de loisirs**, en déchetterie
- **24 avril 2024** : « **Lectures sonores** » à la bibliothèque d'Asson (10h pour les 2-5 ans et 11h pour les 6-10 ans). Sur inscription
- **24 avril 2024** : « **Jeux de société en famille** » par Asson Animation, 14h30-17h, salle Isarce
- **4 mai 2024** : **Conte musical** et animations familiales, de 14h à 17h, Jardins d'Abère
- **7 mai 2024** : **Réunion de présentation de l'école d'Asson et de la filière bilingue**, à 18h30, école d'Asson
- **16 mai 2024** : **Film « comprendre l'écobuage »** à 20h30, salle de l'Isarce (*entrée libre*)
- **18 et 19 mai 2024** : **salon du bien-être** (salles Isarce et Jean Labarrère)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL : **SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**

Le compte administratif 2023 du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 3 857 € reporté au budget 2024.

Voté à l'unanimité, le budget du CCAS 2024 s'équilibre à 4 457 € répartis comme suit : 1 500 € de subventions aux associations à caractère social, 2 000 € pour les aides et secours d'urgence et les 957 € restants pour les charges à caractère général.

Concernant les subventions aux associations, les membres du CCAS ont validé une subvention de 300 € au profit de l'association d'Aide alimentaire de la plaine de Nay et une subvention de 500 € au profit de l'ADMR-Nay Ouest (dont ont bénéficié en 2023 44 familles assonnaises pour leurs besoins quotidiens)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024 (suite)

Subventions aux associations : adopté à l'unanimité des votants

Le Conseil Municipal a décidé de l'attribution des subventions suivantes :

OCCE Coop Scolaire	3 683 €
Association Parents Elèves	508 €
Association Asson-Sports	10 000 €
LIGAMS (organisation PASSEM 2024)	200 €
Total	14 391 €

Vote des taxes 2024 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières 2024 :

- Foncier bâti : 19,55 %
- Foncier non bâti : 24,07 %

Il propose cependant une augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui passera de 6,96 % à 7,80 €. Cette augmentation représente environ 1200 € de recettes supplémentaires pour la commune. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts des HLM et de la SDC des ESCUERES est réalisé par le service technique communal. Il lui appartient chaque année d'en fixer le prix. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de 2023 à savoir 370 € pour les HLM et 350 € pour la SDC des ESCUERES.

Cession de terrain : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la vente du lot à bâtir situé chemin de l'église (derrière les appartements de la Maison Pétrique). Estimée à 55 000 € par le service des Domaines, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de vente de ce terrain de 995 m² à 50 000 € conformément à la marge d'appréciation de 10% permise dans ce type de vente. En effet, cette décision s'explique d'une part par la présence d'une ancienne dépendance délabrée à réhabiliter ou démolir et d'autre part, par l'existence d'un arrêté préfectoral qui a assujéti ce terrain à un diagnostic archéologique lors du dépôt du permis qui risque de retarder tout projet de construction.

Création des emplois d'été : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale.

Ces emplois seront pourvus par 8 jeunes, recrutés en binôme sur une période de 2 semaines, entre le 8 juillet et le 30 août 2024.

La priorité sera donnée cette année aux assonnais nés en 2006 (année des 18 ans). Ils sont invités à déposer leur **candidature** auprès de la mairie **avant le 17 mai 2024** (salaire net d'environ 720 €)

Prime Pouvoir d'Achat : adopté à l'unanimité

L'Etat a décidé fin 2023 de l'octroi d'une prime pouvoir d'achat (PPA) pour ses fonctionnaires afin de compenser l'inflation, prime attribuée en fonction des revenus sur une année, de juillet 2022 à juin 2023. Il a donné la possibilité aux collectivités territoriales d'en faire de même pour leurs agents, dans la limite des montants versés pour les agents de l'Etat et de la fonction publique hospitalière. Rendue facultative, le Conseil Municipal d'Asson a voté l'attribution de cette prime à ses agents à hauteur de 70 % des montants versés par l'Etat. Le versement de cette prime représente une dépense de 10 000 € (charges comprises). Les agents toucheront entre 80 € et 560 € selon leur situation (revenus de référence, temps de travail...).

Nettoyage de la toiture et de la façade de l'église : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le projet de nettoyage de la toiture et de la façade de l'église. En effet, les aléas climatiques et les années qui passent ont noirci les façades ainsi que la toiture. Afin de préserver ce patrimoine historique, la commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées dans le nettoyage de ce type de bâtiment par drone. Cette technique permet un travail rapide en évitant la pose longue et coûteuse d'un échafaudage. Les travaux estimés à 10 000 € TTC feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) et de tout autre partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans la réalisation de ce projet

INFORMATIONS DIVERSES

Lectures sonores : 24 avril 2024

Dans le cadre de la saison culturelle du Pays de Nay, les bénévoles de la bibliothèque d'Asson accueilleront les enfants (à 10h pour les 2-5 ans et 11h pour les 6-10 ans) pour des lectures d'albums jeunesse autour des sons, des silences et des bruits. Réservations en mairie (05 59 71 02 65) ou par mail à bibliotheque.asson@paysdenay.fr

Jeux de société en famille : 24 avril 2024

Les bénévoles d'Asson Animation vous offrent une après-midi jeux de 14h30 à 17h à la salle de l'Isarce. Inscription indispensable au 07.83.80.03.36

Comprendre l'écobuage : jeudi 16 mai à 20h30, à la salle de l'Isarce (gratuit)

Mal comprise, la pratique de l'écobuage est parfois jugée hâtivement... Avec ce film, l'association des Eleveurs et Transhumants des Vallées Béarnaises vous propose de partir à la rencontre de celles et ceux qui pratiquent et étudient les effets des brûlages, et qui vous en expliqueront les enjeux, le contexte et l'impact sur les milieux.

Un temps d'échange est prévu après la projection (film de 25 minutes), en présence d'élus, éleveurs, techniciens...



Collecte spécifique des articles de sports et de loisirs : de 15 au 27 avril 2024

Afin de lutter contre le gaspillage, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place dans ses déchetteries (Assat, Asson et Coarraze) des collectes ponctuelles d'articles de sport et de loisirs à chaque période de vacances scolaires (uniquement les 2 premières semaines pour les vacances d'été). Une collecte est en cours du 15 au 27 avril 2024.

Elections, listes électorales et procurations :

A l'approche des élections européennes qui se dérouleront le dimanche 9 juin, de 8h à 18h, nous vous rappelons qu'il est possible de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune de résidence jusqu'au sixième vendredi précédent le scrutin, soit le vendredi 3 mai pour les prochaines élections.

Concernant les jeunes ayant atteint la majorité, leur inscription est automatique sur la liste électorale de la Commune dans laquelle ils ont fait leur recensement militaire (à faire à partir de 16 ans).

Si vous êtes absent le jour du scrutin, vous pouvez établir une procuration qui peut désormais se faire par formulaire (en se rendant en gendarmerie), par procédure « semi-dématérialisée » (demande sur la plateforme <https://www.maprocuration.gouv.fr/> puis en vous rendant en gendarmerie pour faire vérifier votre identité), soit enfin, et c'est une nouveauté, par procédure totalement dématérialisée à condition de disposer d'une carte d'identité nouveau format (CNIE). Toutes les informations sont disponibles sur le site <https://www.service-public.fr/>

Journée Mots, Musique et Jeux : samedi 4 mai, de 14h à 17h



Dans le cadre bucolique du théâtre de verdure des Jardins d'Abère d'Asson, profitez d'un après-midi en famille sur le thème de la nature. Au programme :

14h : lectures par les bénévoles de la bibliothèque d'Asson

14h-17h : jeux en plein air avec la ludothèque du Pays et Nay et vente de goûters par l'A.P.E. de l'école d'Asson

15h : Conte musical « Dans le jardin » par le Temps d'une étincelle. Une immersion dans une histoire bruitée, guidée par des voix et des instruments entre plantes... insectes... et oiseaux... un retour fantasmé dans un jardin d'enfance universel qui nous rappelle qu'il est naturel de s'émerveiller, dès le plus jeune âge, devant la poésie de la nature...

Tout Public - Accès libre - En cas de météo défavorable, l'événement sera déplacé au préau de l'école dont la jauge est limitée. Anticipez en réservant votre place à reservation.culture@paysdenay.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Salon du Bien-être : 18 et 19 mai 2024

“Sobewell” organise à Asson la 3^{ème} édition du salon du bien-être du Pays de Nay les 18 et 19 avril 2024, pour deux jours de bien-être et de détente.

Au programme : ateliers, conférences, initiations seront proposés pour découvrir des pratiques liées au bien-être et à la santé.



Appel aux bénévoles :

L'association Saint-Martin recherche des bénévoles pour l'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle dans les salles de l'association à côté du presbytère d'Asson. Merci de faire connaître ce besoin autour de vous ou de vous faire connaître aux prêtres des paroisses du Pays de Nay (Tél. : 05 59 61 01 09). L'idéal serait de trouver des volontaires pour une après-midi d'accueil par semaine (de 14h à 18h, notamment en fin de semaine, du jeudi au dimanche).

Du côté d'ASSON ANIMATION :

Asson Animation poursuit ses activités en avril et mai 2024 et propose notamment de nouvelles dates pour les séances de Yoga du Rire proposées par Edith : lundi 22/04 et 27/05 de 14h à 15h et mercredi 24/04 et 29/05 de 20h30 à 21h30.

En outre, l'association lance un appel pour le maintien de l'atelier occitan qui se déroule le mardi de 19h à 20h30 à l'Espace Pyrénées d'Asson. Il manque encore 1 personne pour permettre le maintien de cet atelier en 2024-2025.

Retrouvez toute l'actualité d'Asson Animation sur <http://asson-animation.com>

CSO Mali : journée solidaire le 28 avril

L'association assonnaise CSO Mali organise une journée solidaire le dimanche 28 avril 2024 sous forme d'une marche et d'un repas solidaire. Accueil à 9h à la salle des fêtes de Montaut. Inscriptions : 06 80 82 37 81

Réunion de présentation de l'école d'Asson et de la filière bilingue : mardi 7 mai à 18h30

Une réunion d'information est organisée à l'école d'Asson le mardi 7 mai à partir de 18h30 afin de présenter les différents projets de l'école et en particulier l'enseignement bilingue.

C'est l'occasion pour les parents et les enfants de visiter l'école, de prendre contact avec les membres de l'association des parents d'élèves et de rencontrer une partie de l'équipe enseignante.

Curiosité pour la filière bilingue ou souhait d'inscription, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ! L'association Oc'bi sera présente pour répondre à vos questions sur les particularités de l'apprentissage précoce des langues régionales.

La PASSEM 2024 passera à Asson le jeudi 2 mai 2024 vers 20h30

Le jeudi 2 mai 2024, la Passem, course qui se tient tous les deux ans à travers le territoire de Gascogne (Béarn, Bigorre, Landes, Bas-Adour) et qui a pour but de recueillir des fonds qui sont ensuite reversés à des projets œuvrant pour la transmission et la valorisation de la *lenga nosta** (*notre langue*) passera sur notre territoire, plus particulièrement à Asson entre 20h30 et 21h (route de Lourdes). Durant la course, un témoin symbolisant la *lenga nosta** est transmis de main en main à chaque kilomètre. Il contient un message tenu secret jusqu'à l'arrivée. Tous les détails sur le site : <https://lapassem.com/>

Au programme des re-fêtes d'Asson :

• 19 avril : bal animé par le podium Manhattan de 22h à 2h (5 €)

• 20 avril : Olympiades à partir de 14h

(tir à la corde, jeu du morpion, rugby touché, parcours du combattant, course en sac, jeu du bérêt, chamboule-tout), par équipe de 3 à 5 (3 € / personne)

• 20 avril : bal animé par le podium Manhattan de 22h à 2h (5 €)